

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 69 (1979)

Artikel: Le marché de Carouge

Autor: Tagini, Jacques

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005321>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le marché de Carouge

Autrefois¹

Le marché de Carouge trouve son origine dans les lettres-patentes de Victor-Amé III, roi de Sardaigne, du 6 juin 1777, enregistrées et entérinées par la Chambre des comptes de Turin, le 24 janvier 1778, laquelle en règle les modalités d'exécution. C'était là l'aboutissement de plusieurs années d'attente des habitants du bourg de Carouge dont la première requête remontait à décembre 1768. Alors, il n'était question que de « quatre foires franches [par an] avec leurs retours dans la quinzaine » et non point encore d'un marché hebdomadaire, ce qu'on ne laissa pas d'observer à Turin². Le 26 février 1769, sous le règne de Charles-Emmanuel III, « les syndics et Conseil de Lancy, soit Carouge près Genève », bourgade qui compte moins d'une centaine de maisons, présentent une nouvelle supplique visant à obtenir cette fois-ci quatre foires par an avec leurs retours et un marché hebdomadaire pour chaque lundi³. A Turin, les organismes chargés d'exprimer leur opinion sur la demande ont des vues divergentes ; leur étude traîne en longueur malgré l'avis positif de l'intendant général de Savoie donné le 10 août 1771, et les réitérées recharges des Carougeois, notamment en 1772, 1773, 1775 et 1776⁴. Très probablement, comme le pense M. André Corboz, sied-il de rechercher les motifs de cet atermolement dans le fait qu'à Charles-Emmanuel III, favorable au développement de Carouge, a succédé, le 20 février 1773, son fils Victor-Amé III « qui aime assez à prendre le contre-pied des idées paternelles pour se rendre populaire »⁵. Néanmoins, c'est ce souverain qui, sur la base des préavis de ses bureaux, en particulier du Bureau général des gabelles et du Bureau des finances, accorde deux foires annuelles et un marché hebdomadaire au bourg de Carouge abritant alors plus d'un millier d'habitants. A propos du marché, le Bureau des finances relève qu'il ne peut « qu'être très avantageux d'en établir un par semaine, parce que ne s'agissant que d'y vendre des denrées usuelles et dont le besoin est journalier »⁶.

¹ Pour le 18^e siècle, j'ai glané évidemment dans les informations éparses que contient l'ouvrage très documenté de M. ANDRÉ CORBOZ (voir note 2).

² CLAUDIUS FONTAINE-BORGEL, « Recherches historiques sur Carouge », Genève 1857, pièce justificative III, pp. 124 et ss. ; ANDRÉ CORBOZ, « Invention de Carouge, 1772-1792 », Lausanne 1968, pp. 94, note 82, 118, 119 et 124, note 17.

³ C. FONTAINE-BORGEL, op.cit., pièce justificative IV, p. 129 ; A. CORBOZ, op.cit., p. 85.

⁴ A. CORBOZ, op.cit., pp. 119, 120, 141 et 150, note 24.

⁵ A. CORBOZ, op.cit., p. 140.

⁶ A. CORBOZ, op.cit., annexes, pp. 501 à 506.

Au sujet du choix du lundi comme jour de marché, le Bureau des finances soulignait que, les marchés de Genève se trouvant le mercredi et le samedi, ceux d'Annecy le mardi et le vendredi, et ceux de La Roche le jeudi, «il y auroit tout à craindre, si l'on ne fixoit pas au lundi ceux de Carrouge, qu'ils ne fussent, surtout dans les commencements, totalement éclipsés par les autres auxquels les Peuples sont déjà accoutumés»⁷. Cependant, quelques années plus tard, l'expérience aidant vraisemblablement, le Conseil de Carouge sollicite de porter les jours de marché à deux par semaine, les mardi et vendredi, c'est-à-dire à la veille de ceux de Genève. Le roi Victor-Amé fait droit à cette demande le 3 avril 1781⁸. En 1784, les jours de marché sont le mercredi et le samedi, comme actuellement⁹.

Où le marché avait-il lieu ? Pour tâcher de répondre à cette question, il faut se pencher sur les travaux urbanistiques laissés par les architectes, les «auteurs de Carouge» selon l'expression de M. André Corboz, successivement mandatés par Charles-Emmanuel III et Victor-Amédée III.

Le plan établi au début d'avril 1772 par Francesco Luigi Garella¹⁰ prévoit au centre du bourg une vaste place carrée d'environ 8100 m². Mais il n'indique pas qu'elle soit affectée au marché.

La première mention digne d'intérêt figure sur le plan de Giuseppe Battista Piacenza (1735–1818), du 26 mai 1777¹¹. Celui-ci dessine, à l'extrémité méridionale du bourg, à quelque 120 m du Rondeau¹², deux places également carrées, d'environ 5000 m² chacune, «per li mercati da stabilirsi». Toutes les deux sont flanquées d'un bâtiment pouvant servir de magasin à grains.

C'est sur le plan que Vincenzo Manera¹ (1751–1784?) dresse le 29 juillet 1779¹³ qu'on voit apparaître, derrière l'église sise à son emplacement actuel mais avec entrée à l'opposé, au couchant¹⁴, une place qui s'inscrit exactement dans les limites de la place du Marché de notre temps. Aucune indication relative à son affectation n'est portée sur ce plan, mais, dans le cadre d'une étude faite en avril 1780 en vue de l'édification d'un dépôt provisoire pour des marchandises, à l'angle sud-ouest de l'îlot délimité par les places du Marché et du Temple et les rues Saint-Joseph et Saint-Victor, Manera prévoit un portique qui ouvre sur la «piazza destinata pei mercati»¹⁵. On en peut donc inférer qu'à ce moment-là, le marché se

⁷ A. CORBOZ, op. cit., annexe 3, p. 505.

⁸ A. CORBOZ, op. cit., pp. 85, 94, note 83, et 525, annexe 12.

⁹ Article 12, 3^o, du règlement de police pour Carouge, du 24 décembre 1784, dans A. CORBOZ, op. cit., annexe 18, p. 539.

¹⁰ A. CORBOZ, op. cit., pp. 121 et 122.

¹¹ A. CORBOZ, op. cit., pp. 145 et 146.

¹² Tout au long de cet article, le nom des rues et places indiqué est celui qu'elles portent de nos jours.

¹³ A. CORBOZ, op. cit., pp. 191 et 192.

¹⁴ Commencée en septembre 1777, d'après les plans de G.B. Piacenza, l'église a été bénie le 11 juin 1780.

¹⁵ A. CORBOZ, op. cit., pp. 202 et 209.

situait à l'emplacement que nous connaissons aujourd'hui. Cette hypothèse est étayée par les faits suivants.

Sur un plan-esquisse du 22 juillet 1780 déjà, Filippo Giovanni Battista Nicolis di Robilant (1723–1783) propose de déplacer le marché dans l'îlot que forment les rues Jacques-Dalphin, du Pont-Neuf, Saint-Victor et de la Filature. Mais dans des réflexions du 3 août que ce projet lui suggère, l'intendant de Carouge, Giovanni Battista Foassa-Friot, est d'avis que la place utilisée «est assez spacieuse pour le marché; d'ailleurs, toutes les routes y aboutissent» tandis que l'emplacement envisagé est caché¹⁶.

D'autre part, dans une lettre que le comte de Veyrier, Pierre Claude de la Fléchère, envoie à son frère, le comte de Châtillon, le 14 décembre 1780, il dit savoir «que la place d'à présent est regardée comme mal placée et trop petite pour y tenir des marchés. On en a indiqué une autre, plus grande, dans la plaine dessus, du côté du coteau de Pinchat. On dit même que c'est là le sentiment de M. le comte d'Hauteville»¹⁷. Ce dernier, intendant général des gabelles, et Foassa-Friot, intendant de Carouge, estiment, dans un mémoire non daté sur les intentions de Robilant, que la place du Marché devra être transportée «dans la suite des temps, dans le cœur de la ville» mais que, pour l'heure, elle fait l'affaire quoique petite¹⁸.

Quelques années après, le Conseil de Carouge juge opportun de dénommer les principales rues et places de la cité. Ainsi, le 23 mars 1785, la rue du Marché prend-elle officiellement son nom, mais la place, elle, reste anonyme¹⁹. Cependant, six mois plus tard, sur le plan de Domenico Elia du 30 septembre 1785, l'on voit, pour la première fois, apparaître le nom des rues et des places principales, et singulièrement celui de la place du Marché²⁰ qui, à la Révolution, de 1793 à 1803, deviendra la place de la Liberté sur laquelle, dans sa partie proche de l'église, on élèvera un énorme sapin coupé dans les forêts de la Chartreuse de Pomier, un arbre de la Liberté surmonté d'un bonnet phrygien en fer-blanc et autour duquel jeunes gens et jeunes filles, parés des couleurs républicaines, danseront des rondes²¹.

De nos jours, tous ceux qui viennent à Carouge admirent la beauté de la place, «forum aux colonnes végétales [où] se tiennent les marchés, les fêtes communales, les manifestations patriotiques»²². A vrai dire, peu

¹⁶ A. CORBOZ, op. cit., pp. 214 et 215.

¹⁷ EUSÈBE-HENRI GAULLIEUR, «Annales de Carouge», Genève 1857, p. 53. – Cette idée d'établir une «place pour le marché du bétail» dans un îlot délimité par les rues des Moraines, Joseph-Girard et de la Tannerie, est concrétisée dans le plan de Robilant du 16 février 1781 (cf. A. CORBOZ, op. cit., pp. 225 et 226), sensiblement revu et corrigé par Giuseppe Viana (1735–?) les 19 mars et 1^{er} juillet 1783 (cf. A. CORBOZ, op. cit., pp. 311, 312 et 335).

¹⁸ A. CORBOZ, op. cit., pp. 221 et 223.

¹⁹ RAYMOND ZANONE, «Carouge, origine du nom de ses rues», Carouge 1969, pp. 4 et 22.

²⁰ A. CORBOZ, op. cit., p. 351.

²¹ L[OUIS] C[OTTIER], «Les halles de Carouge», Journal de Carouge du 5 novembre 1921.

²² HENRI TANNER, «Petite suite carougeoise», Genève 1942, p. 9.

nombreux – même chez les Carougeois – sont ceux qui savent que ce sont là les 32 platanes plantés sur deux lignes à la suite de la décision de l'Administration du 23 juin 1808 qui prescrivait en outre que les arbres devaient être « garnis d'épines et environnés de pierres avec des barrières pour les garantir des voitures »²³. En 1823, la place est entourée de bouteroues en roche reliés par des barres de fer²⁴.

Au 18^e siècle comme de nos jours, faire le marché par n'importe quel temps n'était pas des plus plaisants, qu'on fût acheteur ou marchand. L'on eut tôt l'idée de bâtir une halle afin de mettre à l'abri des intempéries aussi bien les gens que les marchandises.

Dans une lettre qu'il adresse à son frère le 30 mai 1782, le comte de Veyrier s'exprime à ce sujet :

On avait fait un hangar ou une baraque adossée à l'église, mais on l'a d'abord détruit. On a aussi construit, le long du mur de mon jardin [...] un couvert en planches qui est bon plutôt pour mettre des chevaux que des hommes ; ainsi tout cela n'est rien.

Et il poursuit :

Si l'on ne profite pas de cette circonstance pour établir les marchés à Carouge, on perdra une occasion des plus favorables, qui ne se représentera plus ; mais pour cela, il faut nécessairement un beau grand couvert placé dans un endroit stable : rien de plus convenable que la place au devant de mon bâtiment²⁵.

Ce dernier passage laisse à entendre que le marché n'était pas encore en pleine activité cinq ans après qu'il avait été autorisé par le roi. Cela est dans l'ordre du possible, car en 1780–1781, le bourg connaît un sérieux marasme et un fort ralentissement de la construction²⁶.

Jusqu'en 1778, hormis l'église, aucun immeuble ne se construit sur la place du Marché. En 1779 s'édifient la maison Perrier, à l'angle ouest de la rue du Marché, et celle de l'angle méridional de la rue de Veyrier²⁷. En 1781, l'on met en chantier l'immeuble à l'angle est de la rue du Marché, les deux maisons au débouché de la rue Saint-Victor, celle qui longe la place, à peu près à l'opposé de la rue Saint-Joseph, ainsi que celle du coin nord des rues Vautier et de Veyrier. L'an après, c'est au tour de l'immeuble sis à l'angle oriental de la rue Saint-Joseph et de ceux qui se trouvent au bas de la place, aux deux angles de la rue Vautier, dont la maison du comte de Veyrier²⁸. Dès lors, les bâtiments qui cernent la place du Marché sont implantés. Aucun changement n'interviendra plus dans l'ordonnance des lieux, mais on connaîtra bien sûr des modifications dans l'aspect architectural.

Quant au « hangar » dont parle le comte de Veyrier, les limites du présent article ne permettent pas qu'on en disserte longuement. L'on se bornera à dire qu'un projet présenté le 6 mars 1782 par Lorenzo Giardino (né vers

²³ A. CORBOZ, op. cit., p. 437.

²⁴ A. CORBOZ, op. cit., p. 448, note 39.

²⁵ E.-H. GAULLIEUR, op. cit., p. 256.

²⁶ A. CORBOZ, op. cit., pp. 207, 295, 455 et 570.

²⁷ A. CORBOZ, op. cit., pp. 186 et 206.

²⁸ A. CORBOZ, op. cit., pp. 295, 304 et 423.

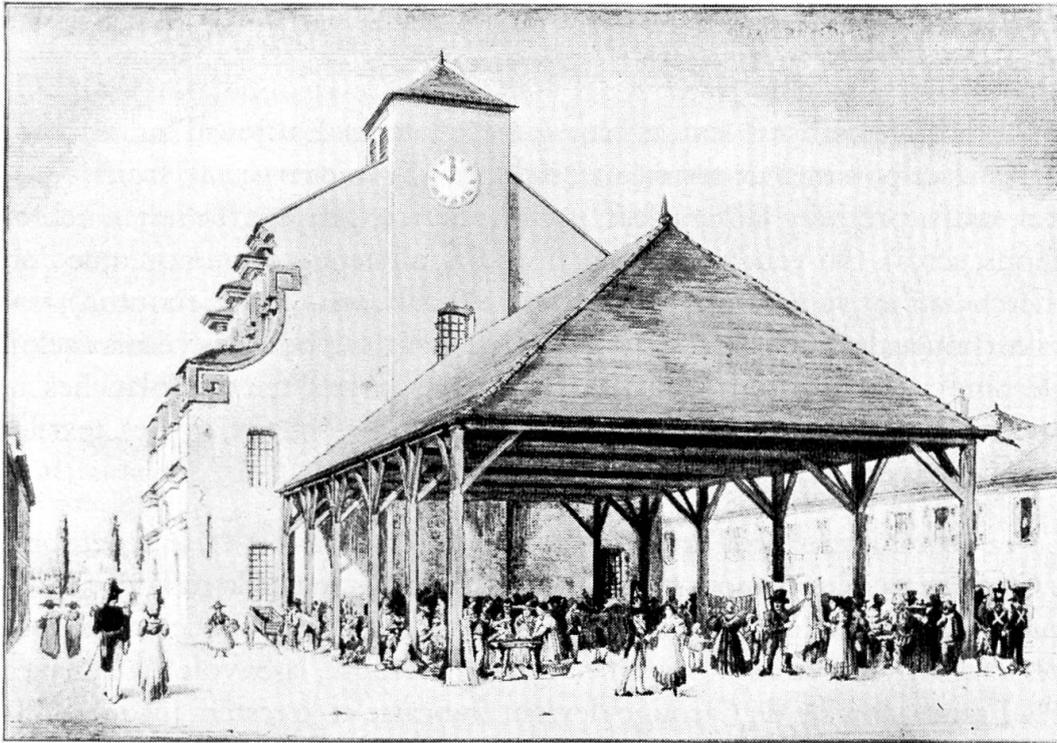


Fig. 1. Vue de l'église et de la halle de la ville de Carouge en 1810. Reconstitution de Louis Cottier.

1755) prévoit d'adosser des halles de 8,15 m de largeur et de 17 m de longueur, à l'arrière de l'église, ce qui provoque une véhémence protestation de l'évêque, Mgr Jean-Pierre Biord, aux yeux duquel il est sacrilège de placer de telles installations directement derrière l'autel²⁹. Cette réaction se révèle efficace, du moins durant une quinzaine d'années. De fait, vers 1796 ou 1797, on bâtit un « couvert » sur l'emplacement retenu par Giardino. Il s'agit d'une grande charpente de bois d'environ 10 m sur 20, s'appuyant sur le chœur de l'église et s'avancant jusqu'à l'alignement des maisons de la rue Saint-Victor (voir fig. 1). Elle subsistera jusqu'en 1824, année où l'agrandissement et la transformation de l'église – transfert de l'autel à l'extrémité ouest de la nef et construction du portique d'entrée sur la façade est – entraînent sa démolition³⁰.

Quels étaient les produits mis en vente sur le marché une vingtaine d'années avant la fin du 18^e siècle? Trois documents en donnent une idée: un « Memoria contenente alcuni riflessi intorno al Borgo di Carouge » qui paraît émaner du comte d'Hauteville et dater de 1781³¹, ainsi que le règlement de police pour Carouge, du 24 décembre 1784³². Le troisième texte ne concerne pas directement Carouge, mais on peut présumer que ses indications valent aussi pour cette cité; il s'agit de la « Note sur la vente des denrées de Savoie à Genève » rédigée le 23 juin 1786 par Jean-

²⁹ A. CORBOZ, op. cit., pp. 304 et 305.

³⁰ L. COTTIER, op. cit.

³¹ A. CORBOZ, op. cit., annexe 10, p. 523.

³² A. CORBOZ, op. cit., annexe 18, pp. 538 et ss.

Baptiste Despine, résident sarde à Genève³³. À partir de ces pièces, on peut imaginer ce qu'on voyait sur le marché.

Ce sont tout d'abord les denrées que l'on trouve aujourd'hui encore : légumes et pommes de terre (introduites en Savoie en 1774), fruits, poisson, œufs, produits laitiers (lait, crème, beurre, gruyère, tommes, reblochons, sérés). On vendait d'autres produits, alimentaires ou non, que l'on chercherait en vain de nos jours : viande (bœuf, veau, porc, mouton), volaille (poulardes et chapons), huile de noix (« surtout pour les vernis » selon Despine), combustible (bois et charbon³⁴), bois d'œuvre (planches et poutres) et autres matériaux de construction (tuiles, chaux, gypse), textiles (toile grossière, laine, lin, fil, soie).

Le 22 septembre 1792, l'armée française entre en Savoie et, le 2 octobre, à Carouge que les troupes sardes ont évacué sans tenter la moindre résistance. La population – qui est alors de 4672 habitants – accueille les nouveaux maîtres avec enthousiasme. Le 27 novembre, la Savoie est annexée à la France ; la ville de Carouge devient française et le restera jusqu'à l'abdication de Napoléon, en avril 1814. Elle ne compte plus alors que 3119 habitants. Dès le mois de mai, elle redeviendra piémontaise. Deux ans plus tard, elle sera réunie au territoire genevois par le Traité de Turin du 16 mars 1816.

De même qu'au 18^e siècle les foires bisannuelles attiraient dans la cité des bords de l'Arve un peuple bariolé de batteleurs, sauteurs et diseurs de bonne aventure³⁵, les marchés du milieu du 19^e siècle étaient animés, surtout pendant la belle saison, par des saltimbanques, hercules et autres montreurs d'ours. Des camelots y venaient aussi vendre leur pacotille. L'un d'eux, revêtu d'un costume d'empereur romain, appâtait les acheteurs potentiels aux accents d'un cornet à pistons et d'un trombone dans lesquels s'époumonaient deux comparses costumés eux-mêmes en gladiateurs et coiffés de casques étincelants³⁶.

Ce qu'a été le marché de Carouge au cours du premier tiers de notre siècle, « Folklore suisse » l'a publié il y a dix ans³⁷. Cela me dispense de le répéter.

³³ PAUL GUICHONNET, « Les relations commerciales entre la Savoie et Genève à la fin du XVIII^e siècle », dans « Mélanges offerts à M. Paul-E. Martin par ses amis, ses collègues, ses élèves », Genève 1961, pp. 569 et ss.

³⁴ Il s'agit ici sans doute de charbon de bois quand bien même l'on disposait aussi de charbon de pierre. Ainsi, par exemple, pour suppléer à la pénurie de bois du Chablais, au cours de l'hiver 1785–1786, le Gouvernement genevois fait-il venir 10 mille quintaux de charbon de pierre qu'on brûle « dans les salles des Conseils et dans les maisons des personnes apparentes », le « menu peuple » en consommant le reste. Cf. Mémoire de J.B. Despine, dans P. GUICHONNET, op. cit., pp. 574, note 1, et 578.

³⁵ RENÉ-LOUIS PIACHAUD, « Carouge », Genève 1936, p. 189.

³⁶ PAUL MAERKY, « Souvenirs d'un gamin de Carouge », Neuchâtel et Paris 1937, pp. 162 et 163.

³⁷ JACQUES TAGINI, « La vie carougeoise de 1900 à 1930 », dans « Folklore suisse », 1968, 69^e année, p. 61.

Aujourd'hui

De nos jours, le marché de Carouge n'est certes plus ce qu'il fut jadis. Le nombre des marchands et celui des acheteurs ont régressé fortement, mais il survit néanmoins en dépit de la concurrence que constituent les commerçants établis et les « grandes surfaces » qui se sont implantées dans le centre de la cité.

Commerce	Provenance					Totaux
	Carouge	Genève	Arve et Rhône	Arve et lac	Haute-Savoie	
Maraîchers	—	—	5	1	5	11
Primeurs	1	3	—	1	—	5
Fruits	—	1	1	—	—	2
Beurre, œufs, fromage	1	1	—	—	—	2
Poisson	1	—	—	—	—	1
Herboriste	—	1	—	—	—	1
Prod. diététiques	1	—	—	—	—	1
Fleurs	—	—	—	1	—	1
Totaux	4	6	6	3	5	24

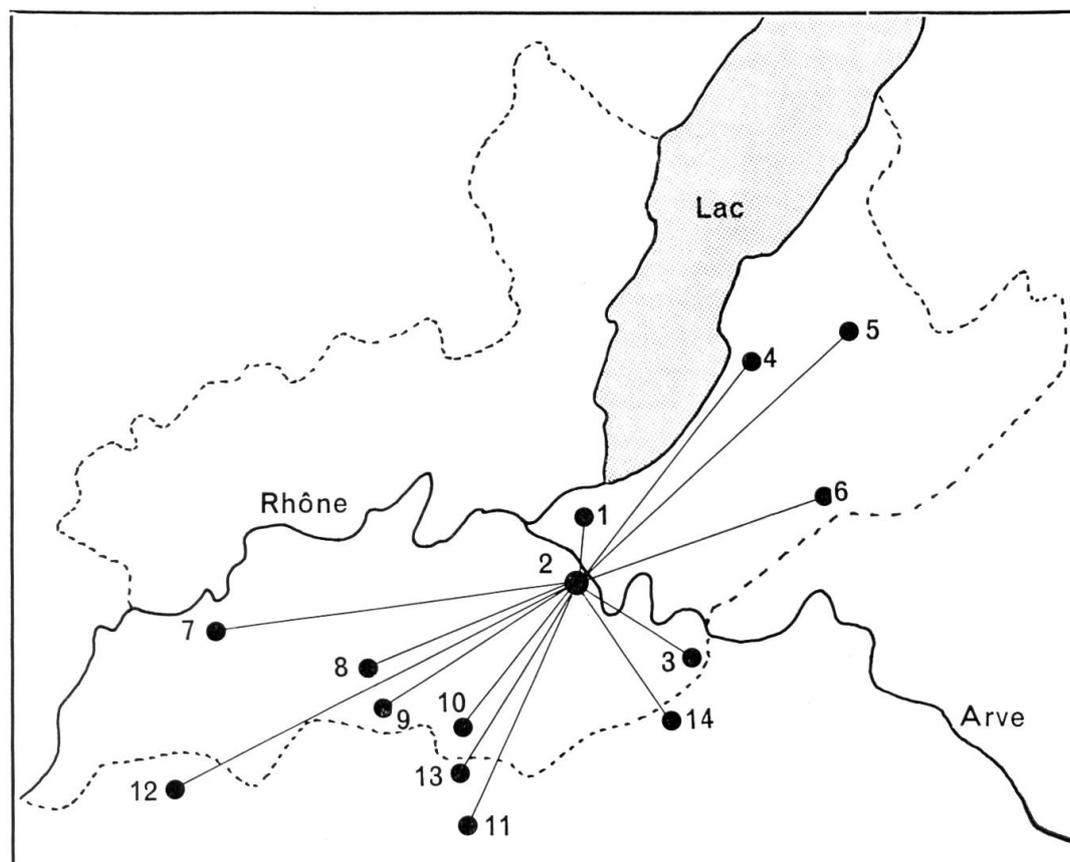


Fig. 2. Provenance des marchands.

- | | | |
|--------------------|---------------|-------------|
| 1. Ville de Genève | 6. Puplinge | 11. Neydens |
| 2. Carouge | 7. Cartigny | 12. Humilly |
| 3. Veyrier | 8. Lully | 13. Thairy |
| 4. Vérenaz | 9. Certoux | 14. Bossey |
| 5. Meinier | 10. Bardonnex | |

Sur les 24 marchands qui ont loué une place pour toute l'année 1979, quatre sont de Carouge même, six viennent de la ville de Genève, neuf de la campagne genevoise et cinq du Genevois (Haute-Savoie). Ces derniers sont des maraîchers qui bénéficient des avantages accordés en 1933 aux produits agricoles de la «Petite zone franche», survivance du traité du 16 mars 1816 entre Sa Majesté le roi de Sardaigne, la Confédération suisse et le canton de Genève, traité dont l'article 4 stipule que «la sortie de toutes les denrées du duché de Savoie, destinées à la consommation de la ville de Genève et du canton, sera libre en tous temps, et ne pourra être assujettie à aucun droit [...]». La carte (fig. 2) et le tableau ci-dessus indiquent d'où viennent les marchands qui fréquentent le marché de Carouge et quel est leur genre de commerce.

On remarque qu'aucun vendeur ne vient de la rive droite du lac et du Rhône.

On ajoutera qu'en plus de ces marchands «à l'année» restent encore à disposition deux emplacements loués occasionnellement à de petits cultivateurs heureux de cette occasion pour écouler le surplus de leur production à certains moments de l'année, en particulier des fruits, en automne. Depuis une quinzaine d'années, les commerces de vêtements ne sont plus acceptés³⁸.

Si d'aventure vous vous promenez sur la place du Marché, vous remarquerez, encastrées dans le sol, des plaques de pierre carrées, d'une bonne vingtaine de centimètres de côté, espacées d'environ 3 mètres les unes des autres, sur lesquelles des chiffres sont gravés. Elles délimitent l'espace attribué à chaque marchand. La longueur accordée est de trois fois 3 m au maximum, mais il est loisible à l'intéressé de fractionner en deux le module, en sorte qu'un vendeur peut louer 4,5 m par exemple. L'alignement sur la place qui détermine le couloir laissé libre pour la circulation des acheteurs est assuré par deux lignes blanches peintes sur toute la longueur de la place, semblables à celles qui sont tracées sur les routes pour canaliser les véhicules.

Le marché est ouvert le mercredi et le samedi, de 8 h. à 12 h. 30, mais les revendeurs – notamment les marchands de primeurs et de fruits – installent leurs éventaires beaucoup plus tôt, vers 4 h. déjà en été, avant d'aller s'approvisionner au marché de gros situé d'ailleurs à l'arrière du quartier des tours. Les légumes ne sont plus déposés à même le sol comme jadis, mais disposés sur des «plateaux» que supportent deux chevalets ou de simples caisses (fig. 3).

Les chevaux ont disparu. Le long des barrières, les camionnettes et les fourgonnettes ont pris leurs places.

³⁸ Les informations qui précèdent m'ont été fort aimablement communiquées par M. Jean-Jacques Demont, chef des gardes municipaux de la ville de Carouge, à qui j'exprime ici mes vifs remerciements.



Fig. 3. Le marché de Carouge un jour de printemps de 1978 (Photo J. Tagini).

Pour ce qui est de la clientèle, on peut dire qu'elle est essentiellement locale. Il en vient pourtant du quartier des Acacias et même de Genève, sans doute du fait des relatives facilités que les automobilistes rencontrent à Carouge pour trouver une place de stationnement. Dans sa majorité, elle est constituée par des ménagères, mais on rencontre aussi des hommes, la plupart retraités, qui vont aux emplettes ou font un tour au marché afin de s'offrir un plaisir qui réjouit à la fois la vue, l'odorat et l'ouïe.

Les yeux? Quoi de plus admirable que le jeu des couleurs des fruits – agrumes ou autres – avec les teintes variées des légumes, choux blancs ou rouges, radis et poireaux. L'odorat? Souvenons-nous de l'observation d'Henri Tanner pour qui la place du Marché sent «la soupe froide à cause des légumes étalés à même le sol»³⁹. Le parfum persiste quand même les denrées ne sont plus posées par terre. Les oreilles? Quel brouhaha sympathique que celui naissant des appels des marchands unis aux papotages et exclamations des chalands.

Eh! oui, l'on vit intensément au marché. Comme l'a noté un journaliste, «c'est un rendez-vous de la poésie et du pittoresque»⁴⁰. Souvent, le marchand hèle les gens, les attire en leur vantant la beauté et la qualité de ses produits au regard de la modicité de leur prix.

Pour d'autres, l'heure pour «faire son marché» est importante. Certaines ménagères sont matinales, c'est-à-dire qu'elles y vont dès l'ouverture, à 8 h., aux fins d'avoir un large choix de légumes ou de fruits de première

³⁹ HENRI TANNER, «Carouge ou comment naît et vit une petite ville», Cahier du Léopard n° 2, Carouge 1947, p. 14.

⁴⁰ Tribune de Genève du 1^{er} avril 1967.

fraîcheur. D'autres, dont les moyens financiers sont restreints – les personnes âgées spécialement – ou qui sont économes à l'excès, préfèrent le moment où les vendeurs, pressés de liquider ce qui leur reste, diminuent sensiblement les prix ou, par exemple, offrent trois salades pour le prix de deux.

Et puis, il existe une véritable technique pour acheter. Avant de procéder aux acquisitions, l'on fait «le tour du marché». Cela consiste à passer lentement devant les éventaires et à mettre en comparaison prix et qualité des marchandises offertes. Bien sûr, l'on a parfois ses préférences. Des sortes de rapports d'amitié s'instituent entre l'acheteuse et le vendeur, celui-ci autorisant celle-là à choisir les produits et lui accordant même quelque avantage soit en «faisant bon poids», soit en consentant une réduction de quelques centimes, soit encore en donnant un paquet de persil «par dessus le marché». Ainsi s'établissent des échanges entre gens de la ville et gens de la campagne.

Mais le marché est encore un lieu d'importance au plan des relations sociales. Les ménagères y rencontrent des amies et des connaissances avec lesquelles elles engagent un brin de causerie. Sur la place même, elles s'arrêtent devant un étalage ou au milieu de l'allée centrale, ne se préoccupant nullement de la gêne qu'elles engendrent pour la circulation des autres acheteurs. C'est qu'un groupe de bavardes, paniers au bras ou filoches rebondie en mains, ça prend de l'espace; davantage encore si l'une des «barjaques» traîne derrière elle ce qu'on nomme improprement une «poussette de marché»! Au gré de la conversation, les sujets les plus variés sont abordés: des cancans du voisinage ou des histoires de famille aux problèmes économiques ou politiques de l'heure qui ont fait l'objet d'une récente émission de télévision.

Il est clair qu'il est plus agréable d'être assis que de piétiner. C'est pourquoi, très souvent d'ailleurs, les conversations se poursuivent dans l'un des trois estaminets de la place du Marché ou dans le tea-room-pâtisserie de la rue du Marché toute proche. Les femmes y boivent généralement un café-crème ou un thé-verre, accompagné parfois d'un croissant croustillant au risque de faire une entorse au sévère régime amaigrissant. Les hommes, eux, – car il n'y a pas que les ménagères pour avoir plaisir à papoter – partagent une «picholette» (3 dl.) ou un «demi» de blanc.

Au demeurant, bon nombre de celles et de ceux qui vont au marché ont coutume de se rencontrer régulièrement dans l'un ou l'autre des cafés, si possible toujours à la même table, à un moment déterminé de la matinée. Et il arrive que le sujet évoqué à voix haute intéresse les gens de la table voisine, si bien que la conversation s'étend.

Lorsqu'ils ont demandé aux caissières d'être amènes et souriantes avec le client-payeur, lorsqu'ils ont créé des cafétérias dans leurs locaux, les responsables des grands magasins à «self-service» ont voulu, en psychologues avisés, contrebalancer le sentiment de solitude qu'éprouve l'ache-

teur déambulant entre les étalages remplis de produits de toutes sortes. Ils ont tenté de provoquer des rencontres. Vrai est-il que, dans une certaine mesure, ils ont réussi dans cette entreprise. Il n'en demeure pas moins que l'ambiance du «super-self-service» est loin d'être comparable à celle du pittoresque marché et de son voisinage immédiat. Au reste, je ne connais rien de plus passionnant que la visite d'un marché, où que ce soit, dans notre pays ou à l'étranger.

Sans doute, les nombreux marchés du genre de celui de Carouge⁴¹ ne revêtent-ils plus à notre époque qu'un médiocre intérêt économique. Ils demeurent jusqu'à un certain point de modestes lieux collecteurs de la production agricole, mais la ville qui les accueille n'est plus comme jadis, pour le paysan, le seul centre distributeur de biens de consommation et d'outillages. L'on n'y vient plus «avec des légumes pour s'en retourner avec un habit neuf», comme on le disait autrefois, du temps où les tailleurs de Carouge étaient réputés loin à la ronde⁴². Les échanges commerciaux entre citadins et campagnards ont pris d'autres chemins au cours de la première moitié du 20^e siècle. Il n'empêche que, par les contacts diversifiés qu'ils offrent, les marchés jouent certainement un rôle essentiel au maintien des indispensables relations humaines et au développement d'une sociabilité qui n'a que trop tendance à s'amenuiser au fil de notre temps. Ne serait-ce que pour cela, les marchés doivent survivre.

⁴¹ En plus de ceux des divers quartiers de la ville de Genève dont les marchés de Plainpalais et du boulevard Helvétique sont les plus importants, il en existe maintenant dans les communes suburbaines et même dans des régions de culture maraîchère intensive, comme par exemple à Plan-les-Ouates et à Puplinge. Les producteurs de légumes préfèrent vendre en gros – souvent à des coopératives exploitant des grandes surfaces – plutôt qu'au détail aux particuliers.

⁴² LÉANDRE VAILLAT, article paru dans «L'industriel savoisien» du 10 septembre 1921 et reproduit dans le Journal de Carouge du 11 février 1922.